

**COMMUNE DE BOLLWILLER**  
Département du Haut-Rhin**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00.

*Nombre de  
Conseillers élus :* 27

*Conseillers  
en fonction :* 27

*Conseillers  
présents :* 26

*Conseillers  
excusés :* 0

*Procurations :* 0

*Absents :* 1

**Etaient présents :** Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO (jusqu'à 23h15), Bertrand MORGENTHALER, Dominique DEBENATH (jusqu'à 23h30), Marie-Rose BELTZUNG, Daniel VONTHRON, Claudette PANCALLO, Stéphane FOMHOLTZ, Martine LAENG, Ginette CERDAN, Richard FUCHS, Patrick MACIAG, Nathalie JUNCKER, Cynthia GERSTER, Graziella ALESCIO, Mélissa ZIMMERMANN, Valérie BOSCATO, Pierre DOUSSELIN, Michel VECCHIATO, Solène WISS, Fernand HOLDER, Kilian FOITZIK, Bryan GRAU Jean-Luc GINDER, Jean-Jacques DEMOULIN  
**Absent :** Malika LEFEVRE

M. le Maire demande que l'on ajoute deux points à l'ordre du jour : l'adhésion de la commune à l'AURM et le versement d'une subvention suite à la vente d'iris.

L'ensemble de l'assemblée accepte cet ajout de points.

Mme Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée de M. Jean GAUGLER, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2020
2. Exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles cadastrées section 9 n°135/16 et 137/17
3. Exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle cadastrée section 11 n°140
4. Budget communal : Décisions Modificatives
5. Tarifs 2021
6. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement.
7. Adhésion à l'AURM
8. Subvention suite à la vente d'iris.
9. Communications

10. Divers

**1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2020.**

M. Jean-Luc GINDER souhaite revenir sur l'intervention de Mme Valérie BOSCATO lors de la séance du 02 septembre 2020 qui a qualifié l'attitude de M. GINDER d'intolérable.

Il cite la définition du « Larousse » de la notion d'attitude qui recoupe la vie privée, professionnelle. Dans ce cadre il estime que ces propos sont graves.

M. le Maire demande à Mme BOSCATO si elle veut bien s'exprimer sur ce point.

Mme Valérie BOSCATO confirme qu'elle était intervenue lors de cette séance une fois que M. Jean-Luc GINDER était parti car elle n'a pas apprécié la façon qu'a eu M. GINDER de s'adresser au Maire. Pour autant, elle estime qu'il y beaucoup d'autres points à traiter et cela ne la dérange pas que l'on retire ses propos

Mme Martine LAENG regrette que l'on perde à nouveau du temps.

M. Jean-Jacques DEMOULIN indique qu'il n'a pas dit qu'il ne faisait pas de propos introductif qu'il ne ferait pas de déclaration liminaire.

M. Fernand HOLDER souhaiterait en savoir plus le fonctionnement du syndicat d'électricité.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'un syndicat intercommunal qui est compétent en matière de distribution d'électricité et d'aides aux communes dans ce secteur.

M. Pierre DOUSSELIN, représentant de la commune dans cet établissement public va transmettre des éléments d'information.

M. Fernand HOLDER indique qu'il regrette d'avoir voté favorablement pour la demande de subvention pour le remplacement des chaudières à la maison de retraite. En effet, il estime qu'il aurait été préférable de mettre en œuvre un moyen de chauffage au bois.

M. le Maire lui répond que le bois de notre forêt communal ne serait pas suffisant pour assurer plusieurs saisons de chauffage. Par ailleurs, il n'y aurait pas suffisamment de place pour le stocker le bois. De plus, dans ce secteur, il était compliqué d'envisager la création d'un réseau de chaleur.

M. Jean-Jacques DEMOULIN souhaite revenir sur la composition des commissions communales et la volonté de M. le Maire d'y inclure les élus de l'opposition. Il confirme qu'il ne souhaite être présent que dans la Commission d'Appel d'Offres et au Centre Communal d'Action Sociale.

M. Jean-Jacques DEMOULIN souhaite revenir sur le procès-verbal de la séance précédente. Il indique qu'il n'a jamais souhaité donner d'ordre à M. GAUGLER et que ses propos ont pu être mal interprétés.

Sur le fait qu'il ait indiqué qu'il allait sortir un mouchoir pour M. GAUGLER, il préférerait que cela n'apparaisse pas au compte rendu. Même s'il comprend que ce soit de « bonne guerre » de le faire apparaître au compte-rendu, il faudrait alors indiquer que M. MORGENTHALER a dit « merde » avant son intervention.

M. Bertrand MORGENTHALER ne souhaite pas retirer ces propos.

M. le Maire souhaite que ce type de débat puisse s'arrêter et il rappelle qu'il a toujours souhaité que les membres de l'opposition puissent s'exprimer mais cela doit se faire en bonne intelligence afin que chacun puisse s'exprimer.

Pour preuve, lors du précédent mandat il n'a pas souhaité faire de réunion de liste pour tous les élus soient effectivement associés aux décisions. Pour autant, il se réserve le droit d'organiser ce type de rencontre.

M. Jean-Luc GINDER indique qu'il y a un oubli dans le compte rendu car il n'a pas été ajouté le montant des indemnités des membres de la municipalité.

M. le Maire lui répond qu'il n'a jamais été question que ces montants apparaissent dans le compte rendu mais simplement il s'est engagé à les lui communiquer.

M. le Maire sollicite l'assemblée concernant les amendements proposés. Les membres du conseil municipal présents ne souhaitent majoritairement pas apportés de modifications.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins deux votes contre (M. Jean-Luc GINDER et M. Jean-Jacques DEMOULIN).

## **2) Exercice du droit de préemption urbain concernant les parcelles cadastrées section 9 n°135/16 et 137/17**

Par courrier réceptionné le 09 septembre 2020 la commune de Bollwiller a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner adressée par l'étude de Maîtres BARTH-COUSTAU et BASTIEN BOISUMEAU en vue de la cession des parcelles cadastrées section 9 n°135/16 et 137/17.

Il s'agit de terrains situés en zone Aua du PLU qui font partie d'une des orientations d'aménagement et de programmation (secteur école).

Le prix de vente est de 29 760 € (vingt-neuf mille sept cent soixante euros).

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

M. le Maire informe l'assemblée que ces terrains sont situés dans une orientation d'aménagement et de programmation du PLU approuvé le 06 novembre 2019, qui prévoit la réalisation d'un programme d'habitat avec la construction de 28 à 30 logements.

Ces terrains font partie du Contrat de Mixité Sociale conclu avec le Préfet afin de permettre la réalisation de logements aidés.

L'entreprise publique CITIVIA a été consultée et a transmis une offre à la commune pour réaliser une étude d'avant-projet dans ce secteur.

Par ailleurs des études en interne ont été menées afin d'envisager les pistes d'aménagement de la zone avec la possibilité de créer un lotissement communal.

Le montant financier de l'opération est présenté au Conseil Municipal.

Considérant la volonté de la commune de réaliser une opération d'aménagement et de mettre en œuvre un projet urbain.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins deux votes contre (M. Jean-Luc GINDER, M. Jean-Jacques DEMOULIN) :

-d'acquérir par la voie de la préemption deux parcelles situées à Bollwiller section 9 n°135/16 et 137/17 appartenant à Jeanne DURRWELL pour un montant de 29 760 € (vingt-neuf mille sept cent soixante euros) et d'une superficie totale de 7,44 ares,

-qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,  
-le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision,  
-le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

### **3) Exercice du droit de préemption urbain concernant la parcelle cadastrée section 11 n°140**

Par courrier réceptionné le 09 septembre 2020 la commune de Bollwiller a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner adressée par l'étude de Maîtres BARTH-COUSTAU et BASTIEN BOISUMEAU en vue de la cession de la parcelle cadastrée section 11 n°140

Il s'agit d'un terrain situé en zone Aua du PLU qui fait partie d'une des orientations d'aménagement et de programmation (secteur école).

Le prix de vente est de cinquante-six mille cent soixante euros € (56 160 €).

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

M. le Maire informe l'assemblée que ce terrain est situé dans une orientation d'aménagement et de programmation du PLU approuvé le 06 novembre 2019, qui prévoit la réalisation d'un programme d'habitat avec la construction de 28 à 30 logements.

Ce terrain fait partie du Contrat de Mixité Sociale conclu avec le Préfet afin de permettre la réalisation de logements aidés.

L'entreprise publique CITIVIA a été consultée et a transmis une offre à la commune pour réaliser une étude d'avant-projet dans ce secteur.

Par ailleurs des études en interne ont été menées afin d'envisager les pistes d'aménagement de la zone avec la possibilité de créer un lotissement communal.

Le montant financier de l'opération est présenté au Conseil Municipal.

Considérant la volonté de la commune de réaliser une opération d'aménagement et de mettre en œuvre un projet urbain.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins deux votes contre (M. Jean-Luc GINDER, M. Jean-Jacques DEMOULIN) :

-d'acquérir par la voie de la préemption un bien situé à Bollwiller section 11 n°140 appartenant à René PONSAT pour un montant de 56 160 € (cinquante-six mille cent soixante euros) d'une superficie de 14,04 ares,

-qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,

-le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision,

-le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

**4) Budget communal : Décisions Modificatives.**

M. le Maire présente les ajustements comptables à réaliser. Ces derniers n'ont aucune incidence sur les équilibres comptables.

n°	Objet	Montant
2	<b>Ajustement opérations d'ordre</b>	
	023-Virement à la section d'investissement Fonction 01	- 75 000 €
	6862 – Dotations aux amortissements et charges financières à répartir Fonction 01	5 000 €
	Total Fonctionnement	- 70 000 €
	21318 – Autres bâtiments publics Fonction 01	1 000 €
	Total investissement	1 000 €
	Total dépenses	- 69 000 €
	021 Virement de la section de fonctionnement Fonction 01	- 75000 €
	4817 – Pénalités de renégociation de la dette Fonction 01	5 000 €
	2031 – Frais d'études Fonction 01	1 000 €
	Total investissement	- 69 000 €
	Total recettes	- 69 000 €
	Total général des dépenses	- 69 000 €
	Total général des recettes	- 69 000 €
3	<b>Ajustement fin d'exercice</b>	
	60 631 Fournitures d'entretien Fonction 020	10 000 €
	615231 Voiries Fonction 823	20 000 €
	6156 Maintenance Fonction 020	10 000 €
	6241 Transports de biens Fonction 024	5 000 €
	6247 Transports collectifs Fonction 252	30 000 €
	Total fonctionnement	75 000 €
	020 Dépenses imprévues Fonction 02	- 25 000 €
	1641 Emprunts en euros Fonction 01	1 000 €
	2151 Réseaux de voirie Fonction 822	- 11 000 €
	2315 Installation, matériel et outillage techniques Fonction 822	- 40 000 €
	Total investissement	- 75 000 €

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins deux votes contre (M. Jean-Luc GINDER, M. Jean-Jacques DEMOULIN) :

-d'adopter les deux décisions modificatives,  
-d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

M. GINDER et M. DEMOULIN jugent que les explications ne sont pas suffisamment détaillées.

### **5) Tarifs 2021**

M. Richard FUCHS rappelle que comme chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouveaux tarifs et redevances à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<b>Droits de place :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Foires et marchés (le ml)	2,00 €	2,00 €
Bollwiller en fête (le ml)	8,00 €	8,00 €
Véhicules commerce ambulant	47,00 €	47,00 €

<b>Interventions du service technique communal :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Forfait tarif horaire (interventions en régie à la suite d'accidents de la circulation par exemple : réparations).	40,00 €	40,00 €

<b>Vente d'ouvrages :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
- Chronique de Bollwiller	25,00 €	25,00 €
- Mémoire de Vies «Bollwiller au fil du temps »	37,00 €	37,00 €
- le lot des deux livres	57,00 €	57,00 €

<b>Concessions au cimetière :</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
- 2 m <sup>2</sup> pour 15 ans	74,00 €	74,00 €
- 2 m <sup>2</sup> pour 30 ans	148,00 €	148,00 €
<b>Columbarium :</b>		
- monument droit pour 15 ans	368,00 €	368,00 €
- monument droit pour 30 ans	612,00 €	612,00 €
- monument prestige pour 15 ans	608,00 €	608,00 €
- monument prestige pour 30 ans	1 035,00 €	1 035,00 €

<b>Vente de bois en forêt communale (fonds de coupe) → Le stère</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Bois dur (charme, chêne, frêne, érable, acacia, Merisier, ...)	21,00 €	21,00 €
Bois tendre (bouleau, aulne, tilleul ...)	16,00 €	16,00 €
Prix de vente du bois en stère	50,00 €	50,00 €

M. Jean-Luc GINDER indique qu'il s'agit d'un statut quo sur les tarifs.

M. le Maire confirme ces propos. A moyen terme, la municipalité envisage de prévoir des aménagements et des modifications au niveau du cimetière. Dans ce cadre, une augmentation des tarifs des concessions pourra être appliquée.

A la vue de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité :  
- de voter les tarifs communaux ci-dessus.

#### **6) Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.**

M. le Maire propose d'appliquer l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Maire de mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Cette même autorisation est nécessaire concernant le budget annexe eau.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.
- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif eau, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

#### **7) Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)**

M. Daniel VONTHRON présente à l'assemblée l'Agence qui est un organisme d'études, de documentation et d'information dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, du développement et de l'environnement, qui agit au service des collectivités de la région mulhousienne et du Sud Alsace.

L'adhésion à l'AURM permet, à minima, de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence (avis sur un projet urbain, information sur un point d'urbanisme réglementaire, avis sur une modalité de concertation...). Elle offre aussi à la commune, la capacité de participer aux instances et à la vie de l'Agence (Assemblées Générales, Matinales, publications,...). En outre, elle ouvre la possibilité de collaborer plus étroitement avec l'Agence.

Le barème annuel des cotisations d'adhésion applicable à partir de 2016, a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 11 mai 2015.

Concernant la commune de Bollwiller, le montant de l'adhésion s'élève à 1 000 €.

M. Daniel VONTHRON rappelle que la commune s'est inscrite dans la démarche Ville Amie des Aînés et dans ce cadre, suite à la réunion publique et aux inscriptions dans les groupes de travail, la municipalité a préparé un questionnaire qui sera transmis à tous les habitants de Bollwiller de plus de 60 ans (1 056 personnes). Aussi, un important travail de saisie et d'analyse des données sera à réaliser.

Or, l'AURM est intéressée par ce projet et souhaite accompagner la commune dans cette démarche d'où la nécessité d'adhérer à l'AURM.

M. Jean-Luc GINDER se dit favorable au projet mais s'interroge sur la possibilité de travailler également avec l'ADAUHR ou l'INSEE.

M. le Maire lui répond que la commune travaille régulièrement avec l'ADAUHR (notamment sur le PLU) mais cet organisme n'a pas le même champ d'action (urbanisme).

M. Daniel VONTHRON indique par ailleurs que les données de l'INSEE ont été exploitées dans le cadre du diagnostic en cours de réalisation.

M. Bertrand MORGENTHALER précise que l'AURM dispose d'outils pour analyser les résultats.

M. Jean-Luc GINDER demande si le questionnaire a été transmis à l'AURM

M. Daniel VONTHRON lui répond que oui.

M. le Maire précise que cette prestation d'aide à l'analyse des réponses au questionnaire sera payante.

M. Jean-Luc GINDER demande si les résultats des questionnaires seront diffusés.

M. le Maire lui répond que ça sera le cas.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de confirmer l'adhésion de la commune de Bollwiller à l'AURM, moyennant une cotisation annuelle de 1 000 €,
- de prévoir l'inscription de cette dépense au budget,
- de nommer M. Daniel VONTHRON et M. le Maire suppléant, représentants de la commune au sein de l'AURM,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision.

## **8) Subvention suite à la vente d'iris.**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la période du premier confinement M. HYORDEY a saisi la municipalité afin de permettre la vente des iris issue de sa production du fait de l'impossibilité d'organiser « le paradis des fleurs » comme habituellement.

Une partie de la municipalité a récolté ces fleurs et le SUPER U s'est chargé de la vente.

Le produit de cette vente s'est élevé à 669,20 €.



Il revient au Conseil Municipal de prévoir le versement de cette somme à une association caritative.

M. le Maire propose de verser cette somme à CARITAS Bollwiller.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 669,20 € à l'association CARITAS Bollwiller,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision

## **9) Communications**

### Composteur partagé.

Mme Graziella ALESCIO indique qu'elle a rencontré avec M. le Maire, M. Dusard (maître composteur au SIVOM de Mulhouse) et M. Huck (chef d'agence de Habitat Haute Alsace).

Ce dernier a donné son accord pour implanter un composteur au niveau du terrain rue de Nice et le SIVOM a mis à disposition cet équipement.

« Le fonctionnement est simple, les habitants qui adhèrent au projet viennent y déposer leurs épiluchures et d'autres déchets compostables. Il faut savoir que 30% de notre poubelle se compose de déchets organiques et compostables. Grâce au compost, nous réduisons les déchets incinérés et cela a un impact sur l'environnement. Le compostage est un procédé naturel de décomposition des déchets organiques (de cuisine surtout). En présence d'eau, d'air et au contact avec le sol, l'activité des micro-organismes du sol et des vers transforme ces déchets en un terreau fertile : le compost, un fertilisant pour le sol et les plantes. Les adhérents pourront utiliser ce compost dans leurs jardinières par exemple.

Un des autres avantages du compost partagé : il permet d'échanger sur les pratiques et c'est donc un vecteur social. »

Le jeudi 26 novembre, l'équipe technique du SIVOM, accompagnée de M. Dusard, a installé la placette qui se compose de :

-trois bacs à compost, qui seront utilisés au fur et à mesure des remplissages.

-d'un bac de stockage du broyat qui s'ajoute aux apports et assure un bon processus de compostage,

-d'un bac à outil comprenant un griffoir à main, seau etc.

Une réunion d'information sera organisée quand les conditions sanitaires le permettront.

M. le Maire indique qu'au-delà de l'aspect environnemental, ce projet a pour objectif d'améliorer le lien social entre les habitants. Dans ce cadre, l'ensemble des résidents du quartier ont été informés du projet.

Mme Solène WISS demande s'il est possible que le maître composteur se rende dans d'autres quartiers pour informer la population.

M. le Maire lui répond que c'est tout à fait faisable et qu'il est par ailleurs prévu un autre projet de ce type au niveau de la résidence du Parc (rue de Soultz).

### Collecte CARITAS/CCAS

Mme Dominique DEBENATH informe l'assemblée que la collecte au SUPER U a permis de récolter 1,477 tonnes de denrées alimentaires.

Elle tient à remercier les membres du CCAS, de CARITAS Bollwiller, les élus, M. WAGNER le gérant du SUPER U et les 4 jeunes qui ont participé à cette opération.

Par ailleurs, le CCAS va mettre en œuvre une opération cadeaux pour les plus démunis de la commune. Le principe est de recueillir des petits cadeaux auprès des habitants qui seront ensuite redistribués.

#### Sapins de Noël.

Mme Claudette PANCALLO informe l'assemblée que la municipalité a proposé à 32 commerçants de leur mettre à disposition un sapin de Noël.

Dix-huit commerçants ont accepté cette proposition.

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années il souhaite pouvoir insuffler une synergie entre les commerçants notamment à travers la création d'une association.

#### Distribution chez les habitants des bulletins et flyers d'information.

Mme Véronique WIGNO rappelle que Mme CAEL a sollicité l'ensemble des conseillers municipaux. A ce jour, quatre conseillers n'ont pas répondu.

Les conseillers présents s'occupent des quartiers qu'ils ont à distribuer.

Mme Véronique WIGNO demande à M. Jean-Jacques DEMOULIN si comme il s'y était engagé il allait s'occuper d'un quartier.

M. Jean-Jacques DEMOULIN indique que, comme M. Jean-Luc GINDER ne participe pas à la distribution, il n'y participera pas non plus.

Pour les distributions suivantes, cette répartition des rues s'appliquera.

#### Distribution de cadeaux de Noël

Mme WIGNO informe l'assemblée que les adjoints et les membres de la commission des aînés vont distribuer des cadeaux auprès des personnes de plus de 71 ans.

### **10) Divers**

M. le Maire fait état des questions qui lui ont été transmises par courriel

Mme Solène WISS revient sur la question concernant la cotisation à la caisse des écoles et sur la possibilité de distribuer des masques aux élèves.

M. Jean-Jacques ORIO lui indique que le versement à la coopérative scolaire se fait pour une année scolaire et non pour une année civile et il faudra faire le point à l'issue de cette année scolaire. Il rappelle que des masques enfants ont été confectionnés et distribués.

M. Bertrand MORGENTHALER relève que peu de parents d'élèves ont participé à la confection des masques.

M. le Maire confirme qu'il serait compliqué de mettre en œuvre dans un délai rapide une nouvelle confection de masques. En effet, lors de la première opération, 6 000 masques ont été réalisés dont 1 500 pour les enfants et cela nécessite une organisation lourde.

M. Kilian FOITZIK intervient concernant la caisse des écoles et il indique que les sommes versées sont dans tous les cas utilisées même si c'est pour d'autres projets.

Mme Cynthia GERSTER indique qu'elle souhaite surtout rendre les gens attentifs au stationnement dans son secteur.

Par ailleurs, il faudrait changer le miroir rue de Lyon.

M. le Maire lui confirme que ce type d'équipement a une durée de vie limitée et qu'il sera changé.

M. le Maire et plusieurs adjoints répondent aux différentes questions de M. GINDER. Compte tenu des questions liées à la sécurité routière il distribue deux documents, l'un pour rappeler en détails la procédure de mise en œuvre des travaux sur voirie et un autre pour rappeler quels sont les outils pour améliorer la sécurité routière. Ces documents sont destinés à faire comprendre les difficultés à mener ce type de projet.

1 - Marché hebdomadaire : un nouveau stand de fruits et légumes s'est installé et d'autres commerçants ont déjà tenté de venir mais il semblerait que le problème soit plutôt lié à un déficit de la demande.

2 - Lampadaire rue des Dahlias : une société l'a endommagé et dans un premier temps il était envisagé de trouver une solution à l'amiable. Compte tenu des difficultés pour passer commande, la commune va engager les travaux de remplacement et se faire rembourser.

3 - Bordures à l'entrée du SUPER U qui seraient trop hautes : Ces bordures chanfreinées à 45° ont été installées à la création du lotissement Saint-Jean, à l'entrée du parking du SUPER U, de la station essence et dans certaines rues du lotissement, pour des raisons de sécurité routière. Elles obligent l'automobiliste à ralentir.

#### 4 – Sécurité et vitesse

A. La rue de Feldkirch n'a pas été refaite. Seul un plateau a été installé en 2005 au carrefour avec la rue du Muehlbach.

B. Passage intense des camions.

Les voies d'accès à BOLLWILLER ont toutes été contrôlées :

- sur la D83, les panneaux d'interdiction de passage des camions sont peu visibles du fait de leur taille.
- sur la D 430 il manque les panneaux

Un courrier sera envoyé au Département.

C. Sécurité, vitesse, rue de la Synagogue, rue de Mulhouse, avenue du Château, rue Baumann et route de Guebwiller : la vitesse de la majorité des automobilistes dans toutes les rues de la commune est inappropriée. Seuls 30 % respectent les 50 km/heure d'après nos radars pédagogiques.

5 – Matérialisation de la piste cyclable rue de Staffelfelden : La signalisation horizontale et verticale a été définie et validée par l'unité routière du département. Elle sera améliorée si nécessaire.

6 – Panneau « couper le moteur » près des écoles : les automobilistes, dans leur majorité, ne respectent pas les panneaux de limitation de vitesse. Pourquoi respecteraient-ils ces panneaux « couper le moteur ». De plus, il s'agit d'une minorité de parents.

7 – Stationnement école maternelle « Château » : Les parents qui stationnent mal représentent une petite partie. Pour autant, le Maire est régulièrement présent et la brigade verte est mandatée pour faire des actions de prévention et de verbalisation.

8 – Sécurité routière rue de Guebwiller (rond-point, trottoirs, feux tricolores...) : un dossier est déposé au niveau du Département du Haut-Rhin pour une programmation des travaux en 2021 au plus tôt. Le projet consiste à concevoir une voirie apaisée dans la continuité des travaux réalisés en 2018 (pistes cyclables etc...) Le cahier des charges est en cours d'élaboration. Un géomètre expert a été missionné pour réaliser les relevés topographiques.

Différents dispositifs peuvent être utilisés pour ralentir la vitesse des automobilistes : feux intelligents, îlots centraux, plateau etc...

Le manque de place ne permet pas d'installer un rond-point à l'entrée de la rue Baumann.

9 – Sécuriser le passage piéton à l'arrêt de bus « Argenson » au droit du magasin WAGNER : Ce passage est situé à mi-distance entre le rond-point et le plateau en zone 30.

10 - Projet aire de jeux dans le quartier des maisons des mines : comme cela a été indiqué lors du dernier conseil municipal, elle sera réalisée. La municipalité est dans l'attente d'un troisième devis.

11 - Police municipale : la municipalité travaille effectivement à la réalisation d'un projet de police mutualisée.

12 - Arrêt de bus rue des Cigognes : il va être refait mais la municipalité cherche l'abri qui représentera le meilleur rapport qualité/prix.

13 – Ouverture du périscolaire plus tôt le matin : c'est une compétence de l'agglomération. Lorsque ce système était en place il y a quelques années, très peu d'enfants l'utilisaient. Ce service a donc été supprimé.

14 – Rue de Staffelfelden :

- les trottoirs ne sont pas trop étroits mais 3 ou 4 automobilistes stationnent sur le trottoir.
- Une campagne de sensibilisation sera réalisée

15 – Eclairage devant l'abribus rue de Staffelfelden : il y a un candélabre provisoire à 2.00 mètres de l'abri bus. Par contre, à l'arrêt de bus en face, un éclairage est nécessaire.

16 - Eclairage public dans le lotissement les pépinières : il est rappelé que la voirie n'est pas encore rétrocedée. Pour autant, le lotisseur est relancé fréquemment sur ce point. Par ailleurs ils ont subi un vol de câbles électriques.

17 – Problèmes de stationnement devant le bureau de tabac rue de la Gare : deux barrières sont prévues. Leurs emplacements sont matérialisés par un marquage au sol (point rouge)

18 – Nettoyage, débroussaillage à côté du barrage près de l'opticienne : à la demande de la Mairie, 2 visites ont eu lieu sur place en août et septembre 2020 avec une technicienne du syndicat mixte des lacs et rivières qui assure la mission de surveillance et d'entretien de la digue qui borde la rivière. Il est prévu un programme d'abattage des arbres morts risquant d'encombrer le lit de la rivière. Un débroussaillage complet de la surface supérieure de la digue a été réalisé. Les ronces n'empêchent pas l'eau de passer sous la vanne. Celle-ci a été posée après les inondations de 1995 pour éviter l'afflux d'eau vers la rue du Vieil Armand.

19 – Trottoirs en sable rue de Verdun : il pourrait être nécessaire d'intervenir si l'eau stagne, mais il n'est pas prévu de mettre de l'enrobé. Le concassé est parfaitement praticable et il présente un intérêt écologique certain.

20 – Trottoirs avenue du Château : la commune est en attente de devis d'entreprises.

21 – Stationnement rue des Œillets : il y a 9 places de stationnement, ce qui est suffisant, le problème vient des riverains qui ne stationnent pas leurs véhicules chez eux.

22 – Rodéos nocturnes : la Mairie n'a pas connaissance de ce problème.

D'une façon générale concernant l'insécurité routière, M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un problème général qui nécessite à la fois un plus grand civisme de certains usagers, un travail partenarial avec la gendarmerie et différents aménagements.

Fin de la séance : 23h50.

Bollwiller, le 08 décembre 2020

Le Maire :

Jean-Paul JULIEN



